

Réussir son isolation thermique par l'extérieur : les points de contrôle indispensables

Préparation administrative et diagnostic

- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie, l'ITE modifiant l'aspect et l'épaisseur des façades.
- Réaliser un diagnostic thermique obligatoire pour identifier les ponts thermiques et valider la faisabilité technique (fixation collée ou mécanique).
- Étudier la perméabilité à la vapeur d'eau du complexe isolant pour prévenir tout risque de condensation sous l'isolant.

Sélection des intervenants et garanties

- Choisir une entreprise qualifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) spécifique à l'ITE pour garantir l'éligibilité aux aides financières.
- Exiger la fourniture de l'attestation de garantie décennale avant le démarrage du chantier pour couvrir les désordres potentiels sur 10 ans.

Conformité technique et normes de mise en œuvre

- Vérifier que le système d'ITE dispose d'un Avis Technique (ATec) ou d'un Document Technique d'Application (DTA) en cours de validité délivré par le CSTB.
- S'assurer du respect des DTU 42.1 (traitement des supports) et DTU 45.1 (isolants) pour garantir la durabilité et la résistance au feu.
- Contrôler la résistance thermique (R) choisie : une valeur minimale de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ est généralement requise pour les aides.
- Veiller au traitement rigoureux des points singuliers : installation de bavettes sur les appuis de fenêtres et adaptation des descentes d'eaux pluviales.

Réception des travaux

- Effectuer une réception des travaux contradictoire en présence de l'entreprise.
- Formaliser par écrit l'ensemble des éventuelles réserves dans un procès-verbal de réception.